

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, le Conseil municipal de la commune de Vertaizon, régulièrement convoqué, le 24 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Arnaud SERRANO, Jean-Louis RAMOS, Jean-Claude CHANY, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Nathalie DOS SANTOS, Alexandre PUYBOURDIN, Sylvie ROUSSELOT, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean-Yves BECHLER, Pierre SAVOCA

Présents par procuration :

Brigitte AUZEAU donne procuration à Robert BODEVIN
Magali URDICIAN donne pouvoir à Jean-Jacques CAVALIERE
Frédéric SERRANO donne pouvoir à Arnaud SERRANO
Denis GRUDET donne pouvoir à Amalia QUINTON

Excusés : Catherine SOU-AH-Y, Amélie FOUET

Secrétaire de séance : Cyril GONZALEZ

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Suffrages exprimés : 21

Résultats :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Modifications du tableau des effectifs (Délibération n°30.01.2025.01)

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau des avancements de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de grade agent de maîtrise à temps complet

La création d'un emploi de grade agent de maîtrise principal

La suppression d'un emploi de grade adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

La création d'un emploi de grade adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

La suppression d'un emploi de grade adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

La création d'un emploi de grade adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé

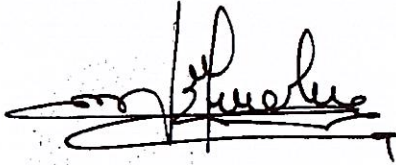
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à VERTAIZON, le 03 février 2025,

Le Maire,

Jean-Jacques CAVALIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. J. Cavaliere', with a horizontal line drawn through it.

Le secrétaire de séance,

Cyril GONZALEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gonzalez', with a horizontal line drawn through it.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, le Conseil municipal de la commune de Vertaizon, régulièrement convoqué, le 24 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Arnaud SERRANO, Jean-Louis RAMOS, Jean-Claude CHANY, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Nathalie DOS SANTOS, Alexandre PUYBOURDIN, Sylvie ROUSSELOT, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean-Yves BECHLER, Pierre SAVOCA

Présents par procuration :

Brigitte AUZEAU donne procuration à Robert BODEVIN
Magali URDICIAN donne pouvoir à Jean-Jacques CAVALIERE
Frédéric SERRANO donne pouvoir à Arnaud SERRANO
Denis GRUDET donne pouvoir à Amalia QUINTON

Excusés : Catherine SOU-AH-Y, Amélie FOUET

Secrétaire de séance : Cyril GONZALEZ

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Suffrages exprimés : 21

Résultats :

POUR : 19

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Allée de Grangevieille (Délibération n°30.01.2025.02)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisée par le territoire d'énergie, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention-cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars entre le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, le conseil départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

-le tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.

-l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil est nécessaire à l'opération, réalisée par le territoire d'énergie 63 en coordination avec les travaux de réseaux électriques, sont à la charge de la commune pour un montant de 20 000 euros HT soit 24 000 euros TTC.

-Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

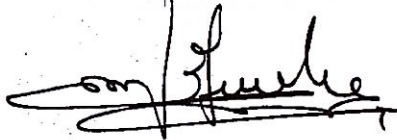
-d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom

-de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture, et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie 63

- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de genre civil à 20 000 euros TTC soit 24 000 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie 63
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relatives à ce chantier
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de sa prochaine décision budgétaire.

Fait à VERTAIZON, le 03 février 2025,

Le Maire,
Jean-Jacques CAVALIERE



Le secrétaire de séance,
Cyril GONZALEZ



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, le Conseil municipal de la commune de Vertaizon, régulièrement convoqué, le 24 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Arnaud SERRANO, Jean-Louis RAMOS, Jean-Claude CHANY, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Nathalie DOS SANTOS, Alexandre PUYBOURDIN, Sylvie ROUSSELOT, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean-Yves BECHLER, Pierre SAVOCA

Présents par procuration :

Brigitte AUZEAU donne procuration à Robert BODEVIN

Magali URDICIAN donne pouvoir à Jean-Jacques CAVALIERE

Frédéric SERRANO donne pouvoir à Arnaud SERRANO

Denis GRUDET donne pouvoir à Amalia QUINTON

Excusés : Catherine SOU-AH-Y, Amélie FOUET

Secrétaire de séance : Cyril GONZALEZ

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Suffrages exprimés : 21

Résultats :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Demande de subvention au titre des amendes de police (Délibération n°30.01.2025.03)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil départemental doit procéder à la répartition des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité routière de la RD70 Rue des Condamines, pour la confection d'un cheminement piétons.

Les travaux sont estimés à 59 760 euros HT soit 71 712 euros TTC.

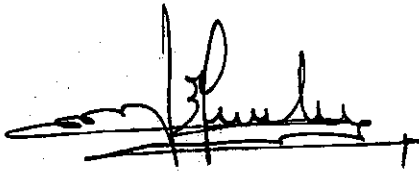
Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du conseil municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

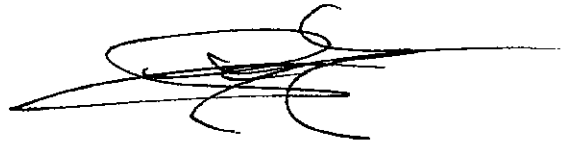
-d'autoriser Monsieur le Maire a déposé le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour la rue des Condamines et à signer tous les documents nécessaires.

Fait à VERTAIZON, le 03 février 2025,

Le Maire,
Jean-Jacques CAVALIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. J. Cavaliere', with a horizontal line drawn underneath.

Le secrétaire de séance,
Cyril GONZALEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gonzalez', with a horizontal line drawn underneath.